

Prérequis à la validation des compétences

En formation continue, le candidat doit présenter une expérience professionnelle ou syndicale significative en lien avec les conditions de travail (domaines juridique, judiciaire, sanitaire) ou être titulaire d'une certification de niveau 6.

En formation initiale, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 ou équivalent (licence 3, juridique ou non, Licence professionnelle, BUT...).

Les candidatures et inscriptions au DU se font via l'application ecandidat LM

Constitution du dossier de candidature

- > Curriculum vitae
- > Lettre de motivation
- > Dernier diplôme obtenu.

Volume Horaire

> 150 heures de cours (octobre, décembre, février, avril)

Nombre de places

> 20 maximum

Module complémentaire IDEST

Le DU PGRSST peut être complété par un module IDEST (Infirmiers de santé au travail) de 90 heures (décr. n°2022-1664 du 27 déc. 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers en santé au travail)

Coût de la formation

Formation continue

Droits de scolarité : 178€

Droits de formation continue : 2720,00€

Formation initiale

Droits de scolarité : 178,00€

Droits spécifiques : 220,00€

Ce diplôme est inscrit au Répertoire spécifique. N°de fiche RS6727
Eligibilité au CPF

Contact - Institut du travail

Responsable de la formation

Florence Maury, maître de conférences en droit privé, université de Bordeaux

Gestionnaire administrative

Valérie Cavillan,
valerie.cavillan@u-bordeaux.fr
Tel. 05 56 84 25 68
Institut du travail de Bordeaux
16 avenue Léon Duguit
CS 50057
33608 Pessac
<https://institutdutravail.u-bordeaux.fr/>

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Prévenir et gérer les risques pour la santé et la sécurité au travail



Objectifs et contexte de la certification

Le DU « Prévenir et gérer les risques pour la santé et la sécurité au travail » a pour objectif de répondre aux exigences en matière de formations initiale et continue des personnes participant à la protection de la santé et de la sécurité au travail.

Il s'agit d'une formation transversale (juridique et non-juridique) approfondie. La formation permet d'acquérir une spécialité en santé et sécurité au travail. Une bonne application de la réglementation en santé et sécurité au travail nécessite en effet la maîtrise de compétences particulières, qu'elles soient juridiques, managériales, sociologiques, psychologiques, administratives et autres, pour de nombreux professionnels. Eviter que le travail n'altère la santé des travailleurs nécessite des professionnels compétents et formés.

Il s'agit là d'un enjeu prioritaire de santé publique.

La formation permet de connaître les modalités permettant d'identifier, évaluer, prévenir les risques pour la santé au travail et accompagner dans la gestion des atteintes à la santé et la sécurité, d'une manière individuelle et collective, tant dans le secteur privé (TPE, PME, PMI, grandes entreprises, syndicats, associations), que dans le secteur public (Etat, collectivités territoriales, établissements publics).

Le DU PGRSST permet d'acquérir des compétences et de mettre en oeuvre des stratégies en vue d'améliorer la qualité de vie et santé au travail dans les organisations de travail.

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires enseignants-chercheurs et de professionnels. Les intervenants sont des spécialistes des questions de santé, sécurité et qualité de vie et des conditions de travail.

Les enseignements sont assurés par des juristes (avocat, magistrat...), sociologue, ergonomiste, psychologue du travail, médecin du travail, inspecteur du travail, préventeur, référent handicap...

Public ciblé

Dans le cadre de la formation continue, le DU s'adresse tout particulièrement au public de l'Institut du travail : salarié, responsable syndical, représentant du personnel, élu CSE, référent « harcèlement sexuel », référent « santé-sécurité », référent handicap, conseiller du salarié et conseiller prud'hommes.

Il s'adresse également à l'ensemble des professionnels en lien avec la santé et la sécurité au travail dans le secteur privé (avocat spécialisé, médecin du travail, infirmier de santé au travail, conseiller en santé et sécurité au travail, RH, responsable qualité, responsable d'association...).

Le DU est ouvert aux professionnels du secteur public (administration et inspection du travail, responsable hygiène et sécurité, personnel des collectivités territoriales...). Le DU prépare au concours d'inspecteur du travail.

Dans le cadre de la formation initiale, l'étudiant acquiert une spécialisation en santé et sécurité au travail complémentaire dans le cadre de son cursus en LMD.

Compétences acquises

C 1 Détecter et évaluer les risques pour la santé et la sécurité au travail (66h)

- 1.1.Définition de l'organisation de travail
- 1.2.Histoire de la santé au travail
- 1.3.Introduction au droit de la santé au travail
- 1.4.Obligation de prévention des risques
- 1.5.Ergonomie
- 1.6.Atteintes à la santé physique (risques chimiques, risques thermiques...)
- 1.7.Atteintes à la santé mentale, RPS, burn out et perception du risque
- 1.8.Évolutions des contextes professionnels et risques salariaux (sociologie)
- 1.9.Méthodologie du rapport d'expertise technique / plan d'amélioration de la QVCT

C 2 Prévenir les risques grâce à la mise en place d'une stratégie de prévention en lien avec les différents acteurs (42h)

Les acteurs internes de la prévention

- 2.1.Employeurs
- 2.2.Salariés
- 2.3.Institutions représentatives du personnel (CSSCT/CS) et autres référents «santé et sécurité harcèlements et discrimination, handicaps»

Les acteurs externes de la prévention

- 2.4.Administration et inspection du travail en SST
- 2.5.Services de prévention en santé au travail
- 2.6.Organismes de sécurité sociale
- 2.7.Méthodologie du rapport d'expertise technique / plan de prévention des risques

C 3 Accompagner dans la prise en charge des atteintes à la santé et la sécurité au travail jusqu'à l'indemnisation (42h)

- 3.1.Effets de l'atteinte à la santé sur le contrat de travail
- 3.2.Lutte contre la désinsertion professionnelle
- 3.3.Reconnaissance des accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles
- 3.4.Inaptitude
- 3.5.Prise en charge des risques professionnels et prestations sociales
- 3.6.Contentieux de la santé au travail
- 3.7.Évaluation des préjudices et fonds d'indemnisation
- 3.8.Responsabilités pénale et civile de l'employeur / faute intentionnelle ou inexcusable
- 3.9.Méthodologie / stratégies d'indemnisation des atteintes à la santé au travail

C 4 Rapport d'expertise professionnel et technique

- 4.1.Réaliser un rapport d'expertise technique de 50 pages
- 4.2.Soutenance devant un jury habilité